



MAISONS
DU MONDE

Assemblée générale

31 mai 2022

Mot de bienvenue Bureau & Quorum de l'assemblée



Agenda de l'Assemblée

Thierry Falque-Pierrotin,
Président du Conseil



Agenda

01

Résultats
annuels 2021 : Faits
marquants

02

Situation
financière 2021

03

Priorités et perspectives
2022

04

Présentation des
commissaires aux
comptes

05

Questions et réponses

06

Vote des résolutions

Résultats annuels 2021

Faits marquants

Julie Walbaum, Directrice générale

01



Faits marquants 2021

Des résultats solides dans un contexte toujours perturbé

Principales réalisations

Stratégie

- Définition de la raison d'être du Groupe
- Plan stratégique actualisé
- Désengagement de Modani

Activités

- Renforcement du rayonnement de la marque
- Digitalisation
- Développement international

Performance financière

- Forte croissance
- Rebond de la rentabilité
- BPA record

Dans un contexte marqué par



La persistance de tendances défavorables liées à la crise du Covid-19



Des mesures de confinement et de restriction



Des perturbations au niveau des chaînes d'approvisionnement

Faits marquants 2021

Des avancées majeures sur des piliers stratégiques clés

Renforcer le rayonnement de la marque

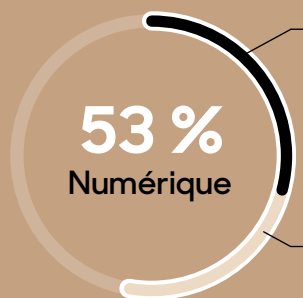


Parmi **les 5 premiers**
acteurs sur 3
de ses 4 plus grands
marchés¹



> **7,5 millions** de
clients actifs, + **22 %**

Développer notre modèle omnicanal



33 %
Ventes en
ligne

20 %
Click-in-store



Marketplace à **env.**
24 % de la GMV en
ligne en France

Accélérer le développement paneuropéen



+ **19 %**
ventes
internationales



18
ouvertures
de magasin
hors de France

¹ Notoriété spontanée de la marque - BVA 2021

Principaux indicateurs financiers 2021

Des performances dans le haut de la fourchette des
objectifs mis à jour

Perspectives 2021

Performance 2021

Chiffre d'affaires

entre 13 % et 15 %

+ 15 %¹

Marge d'EBIT

entre 9 % et 9,5 %

9,5 %

Flux de trésorerie disponible

nettement supérieur au
niveau de 2020

90 millions d'euros,
en hausse de 69 %
par rapport à 2020

Forte rentabilité,
BPA record
de **1,52 euro** hors cession de
Modani

Proposition
de dividende : **55 centimes d'euro**,
+ **83 %** par rapport à 2020

¹ Hors Modani
(en incluant Modani, la croissance du chiffre d'affaires a atteint 15,5 %)

Développer notre modèle omnicanal



¹ Click-in-store = Commandes passées en boutiques sur des appareils numériques tels que PC ou tablettes.

² Click-and-collect = Mode de livraison permettant aux clients de passer une commande sur internet et de retirer les produits en boutique dans un délai court (à partir des stocks de la boutique).

Une performance numérique robuste



Ventes en ligne **en hausse de 13 %** par rapport à l'année précédente, **+ 46 %** par rapport à 2019

GMV en ligne **en hausse de 20 %** par rapport à l'année précédente



Fort dynamisme des catégories extérieur, canapés et encadrement

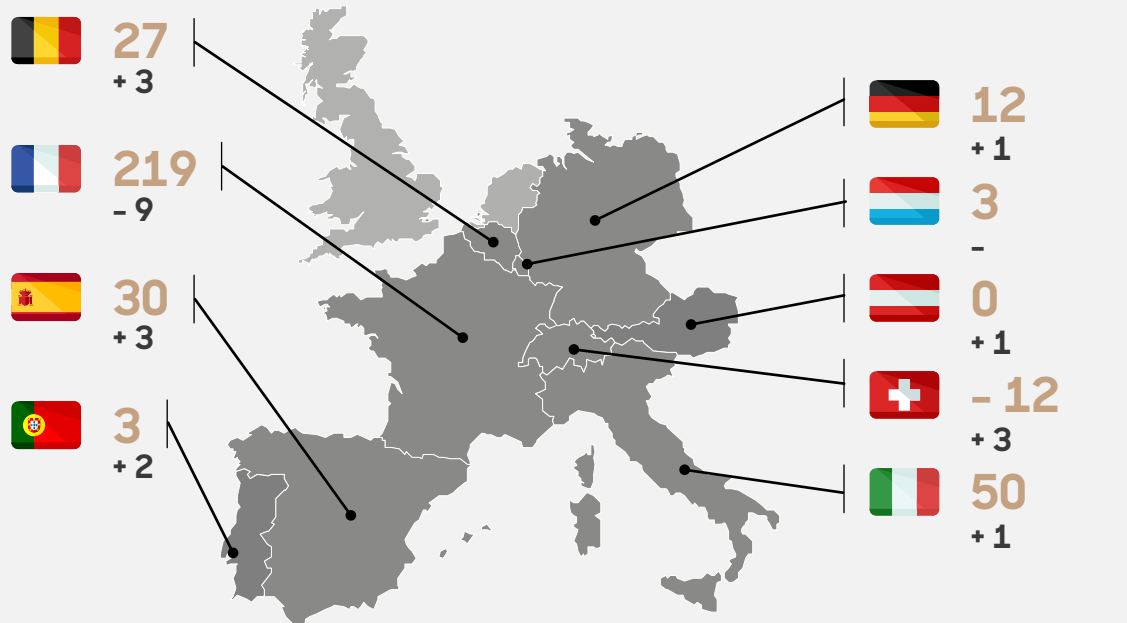
Montée en puissance de la stratégie omnicanale

- Clientèle active **> 7,5 m** (+ 22 %)
- **+ 30 %** de nouveaux clients
- Click-in-store¹ **en hausse de 13 %** par rapport à l'année précédente, click-and-collect² **en hausse de 93 %** par rapport à l'année précédente
- Nouvelles options de livraison : livraison express à domicile, points retrait en 4 h et points retrait XL

Expansion paneuropéenne

Gestion active du portefeuille - Focus international

Réseau de magasins au 31 déc. 2021 (En unités)



■ Nombre de magasins au 31 déc. 2021

■ Nombre d'ouvertures nettes de magasins en 2021

357

Total magasins
(au 31/12/21)

+ 5

par rapport au 31/12/20

	T4 21	2021
Ouvertures	+ 8	+ 21
France	-	+ 3
Reste de l'Europe	+ 8	+ 18
Fermetures	- 1	- 16
France	- 1	-12
Reste de l'Europe	-	- 4
Net	+ 7	+ 5
France	- 1	- 9
Reste de l'Europe	+ 8	+ 14

Leadership en matière de développement durable

une nouvelle année de progrès

Environnement

Développement rapide d'une offre de produits durables

- Bois durable : **+ 21 %**
- Textile durable : **+ 36 %**

Une consommation énergétique plus efficace

- Magasins français certifiés ISO 50001 : **100 %**
- Total des magasins alimentés en électricité renouvelable: **97 %**

Des avancées significatives dans la réduction des déchets et la logistique verte

- Centre de réparation MDM : produits retournés réparés / reconditionnés: **+ 85 % vs 2020**
- Engagement de réduction du fret à émissions de GES Scope 3 (FRET 21)
- Signature de la **Charte du commerce en ligne responsable de la FEVAD**

Social

Prime exceptionnelle de 500 euros pour soutenir le pouvoir d'achat des collaborateurs

Lancement de grandes initiatives pour la diversité et l'inclusion :

- Signature de la charte de la diversité (Entreprises pour la Cité)
- Lancement d'un programme de mentorat (Dema1n.org) pour aider les jeunes issus de milieux défavorisés à accéder à la vie active



Distribution - Maison
Classement : **n° 1**

Distribution (global) -
Classement :
top 15 %

Source :
MSCI - décembre 2021



Distribution - Maison
Classement :
top 5 %

Distribution (global)
Classement :
top 2 %

Source :
Sustainalytics - décembre 2021



Distribution spécialisée
Classement : **top 5 %**

Classement mondial :
top 5 %

Source :
Vigeo - décembre 2021

Situation financière 2021

Régis Massuyeau,
Directeur administratif et financier

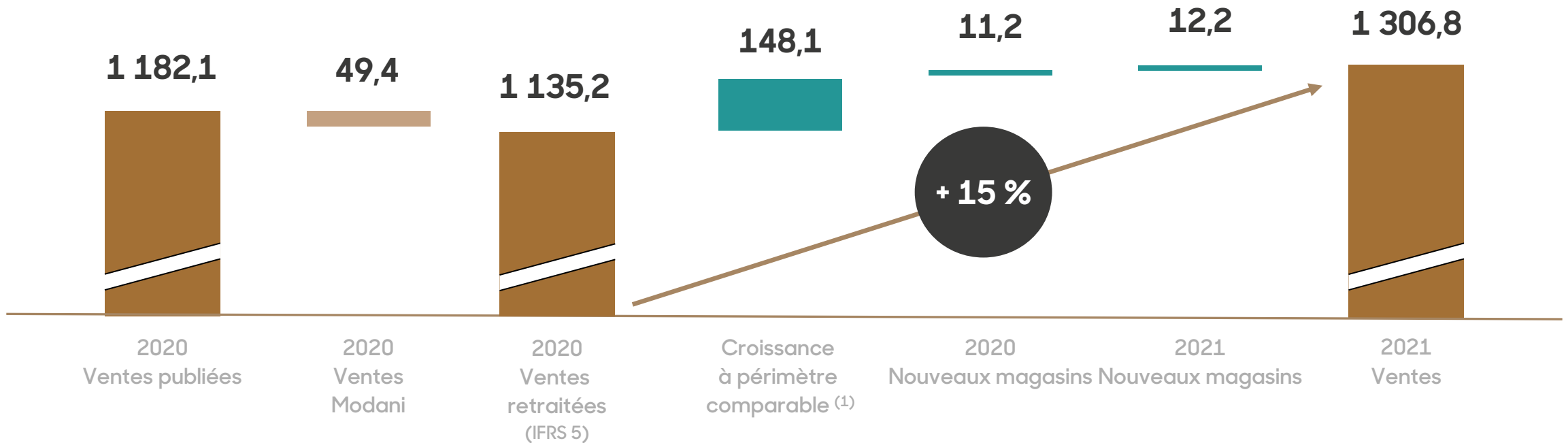
02



Fort chiffre d'affaires en 2021 malgré un environnement perturbé

ÉVOLUTION DES VENTES

(en millions d'euros)



Note: (1) La croissance à périmètre comparable inclut 1,6 millions d'euros de la part de Rhinov.

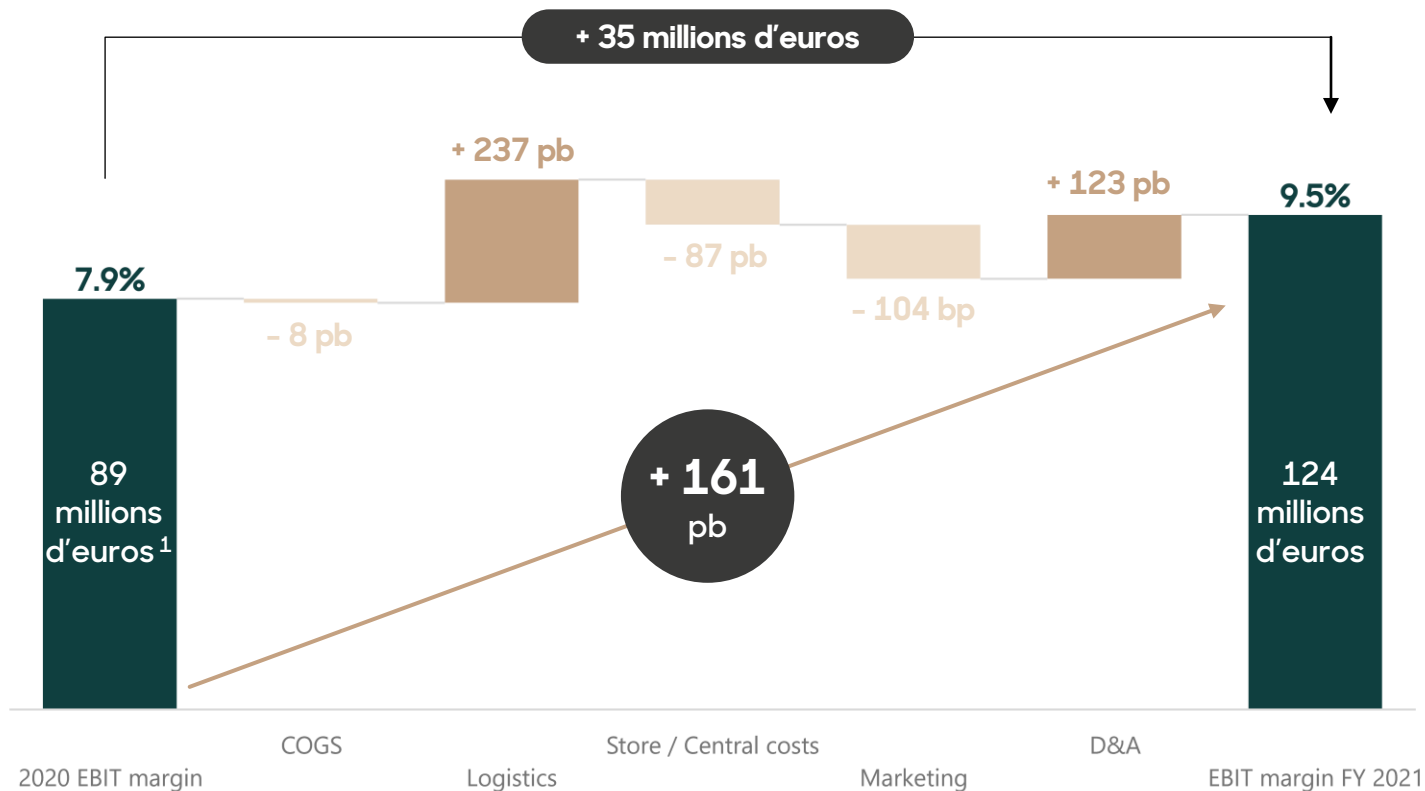


L'ensemble des catégories, des canaux et des zones géographiques ont contribué à la croissance

	Catégories		Canaux		Zones géographiques	
	Ameublement	Décoration	Réseau de magasins	Ventes en ligne	France	International
par rapport à 2020	+ 11 %	+ 18 %	+ 16 %	+ 13 %	+ 12 %	+ 19 %
par rapport à 2019	+ 4 %	+ 16 %	- 1 %	+ 46 %	+ 4 %	+ 19 %



En 2021, l'EBIT renoue avec une forte rentabilité



¹ Marge d'EBIT pro forma 2020 (IFRS 5)

Marge brute stable à 66 %

- Effet limité de la hausse du prix du fret
- Faible niveau de promotions
- Un mix produit favorable porté par la décoration

Logistique

- Forte efficacité opérationnelle dans le transport
- Effet favorable des coûts non récurrents négatifs de 2020 (10 millions d'euros)
- Effet de levier lié à la croissance

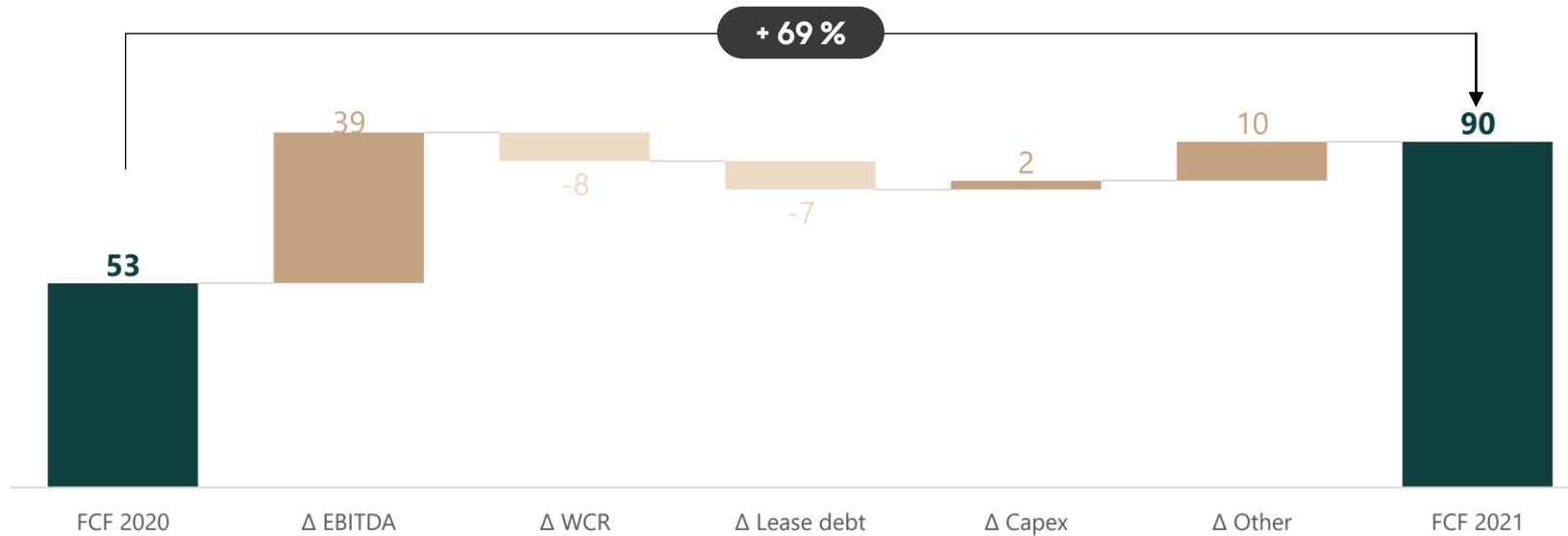
Frais généraux et administratifs

- Base 2020 à un niveau non normatif (chômage partiel et remises sur les loyers)
- Investissements marketing maintenus pour soutenir l'activité en ligne, y compris marketplace (de 3,9 % à 5,0 % des ventes totales).

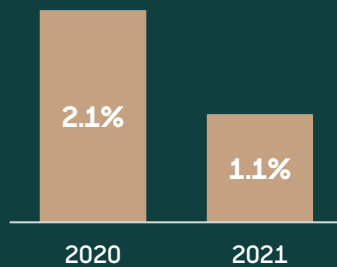
Situation financière

Forte génération de flux de trésorerie

Évolution du flux de trésorerie disponible
(En millions d'euros)

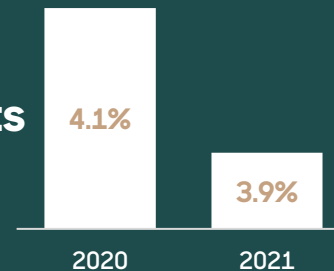


Besoin en fonds de roulement / Total des ventes



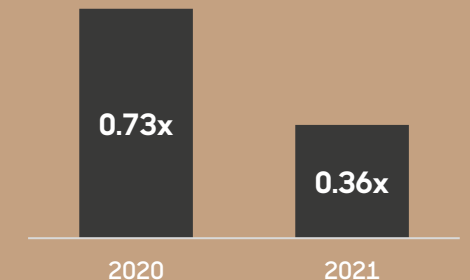
■ Besoin en fonds de roulement / Ventes nettes

Investissements / Total des ventes



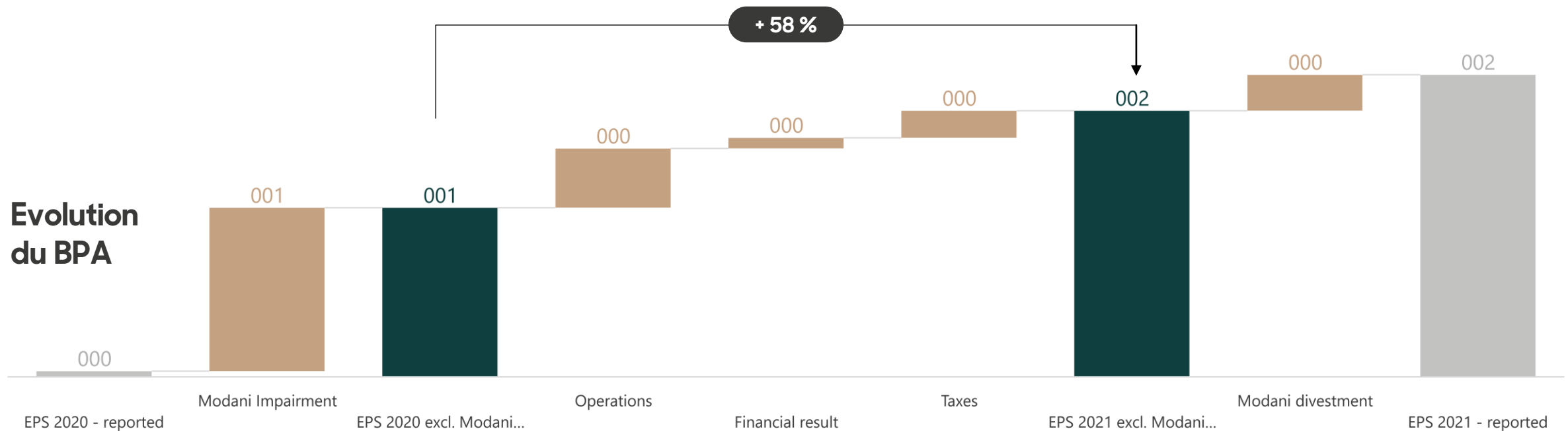
■ Investissements / Ventes nettes

Levier d'endettement



Situation financière 2021

BPA record de 1,52 euro hors désengagement de Modani



- Une croissance rentable solide et équilibrée se traduisant par un BPA atteignant un plus haut historique
- BPA hors cession de Modani à 1,52 euro contre 0,96 euro en 2020 (+ 58 %) et 1,32 euro en 2019 (+ 15 %)
- Contribution du désengagement de Modani au BPA à hauteur de 0,21 euro

¹ Taux de distribution basé sur le BPA hors cession de Modani

**Proposition de dividende de
55 centimes d'euro représentant
un taux de distribution de 36 %¹**

Priorités et perspectives 2022

Julie Walbaum, Directrice générale

03



2022

Priorités commerciales et de développement

Activité commerciale

- Renforcer le positionnement de la marque et continuer à améliorer l'expérience client
- Mettre en œuvre le programme de développement à l'international et poursuivre la rationalisation du réseau de magasins français - au total 0 à 5 ouvertures nettes à prévoir sur l'année.

Approvisionnement

- Réapprovisionnement des stocks dans un environnement de fret toujours complexe
- Ouverture du centre logistique du Nord de la France

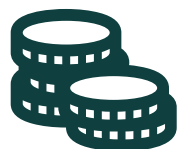
ESG

- Neutralité carbone Scopes 1 & 2
- Augmentation du taux de traçabilité des produits et amélioration continue de la gouvernance des fournisseurs



T1 2022

Ventes conformes aux prévisions
Avancées majeures sur les initiatives stratégiques



EUR 313 millions

Ventes, -1,3% vs T1 2021



Ouverture de la
marketplace
espagnole



GOOD
IS BEAUTIFUL

Lancement du
mouvement RSE
de MDM

Dans un contexte marqué par



Des incertitudes
géopolitiques



Une forte inflation



Des perturbations au
niveau des chaînes
d'approvisionnement

T2 : Activité courante



Contexte

- Inflation accrue et niveau de confiance des ménages au plus bas
- Perspectives négatives de consommation en équipement de la maison sur les prochains trimestres
- Perturbations persistantes au niveau de la chaîne d'approvisionnement

Impact sur l'offre et la demande

- Tension accrue sur les coûts de transport et de matières premières
- Risque sur la reconstitution des stocks
- Trafic en baisse et consommation atone, web et magasin

Gestion proactive de la croissance profitable

- Focus sur les gains d'efficacité
- Stricte discipline dans l'allocation des ressources, tout en préservant l'agenda stratégique

 Croissance

 Profit

Perspectives 2022

Chiffre d'affaires

En décroissance moyenne à un chiffre
(« down mid-single digit »)

Marge d'EBIT

À 5 % ou au-dessus

Flux de trésorerie disponible

de 10 à 30 millions
d'euros

Taux de distribution du dividende

De 30 % à 40 %

ESG

Neutralité carbone
sur les scopes 1 et 2

Présentation des commissaires aux comptes

04



Questions et réponses

05



Vote des résolutions

06



Assemblée générale ordinaire annuelle

1^{ere} Résolution :

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2021

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Assemblée générale ordinaire annuelle

2^e Résolution :

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le
31 décembre 2021

**Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre
2021**

Assemblée générale ordinaire annuelle

3^e Résolution :

Affectation du résultat de l'exercice 2021

▪ Bénéfice net de l'exercice	22 325 677,53 euros
▪ Dotation à la réserve légale	1 116 283,88 euros
▪ Report à nouveau antérieur	46 922 949,20 euros
MONTANT TOTAL DISTRIBUTABLE	68 132 342,85 euros
▪ A titre de dividende aux actionnaires Sur la base de 45 241 894 actions soit 0,55 euro par action	24 883 041,70 euros
▪ Report à nouveau	43 249 301,15 euros

Assemblée générale ordinaire annuelle

4^e Résolution :

Approbation d'une convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce conclue avec MAISONS DU MONDE FOUNDATION

Approbation de la convention nouvelle autorisée par le Conseil d'Administration et conclue avec MAISONS DU MONDE FOUNDATION au cours de l'exercice 2021.

Assemblée générale ordinaire annuelle

5^e Résolution :

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce

Approbation des informations relatives à la rémunération versée à l'ensemble des mandataires sociaux en 2021.

Assemblée générale ordinaire annuelle

6^e Résolution :

Approbation des éléments versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Monsieur Peter CHILD, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 30 juin 2021

Vote sur les éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Peter CHILD

Assemblée générale ordinaire annuelle

7^e Résolution :

Approbation des éléments versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Monsieur Thierry FALQUE-PIERROTIN, Président du Conseil d'Administration depuis le 30 juin 2021

Vote sur les éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Thierry FALQUE-PIERROTIN

Assemblée générale ordinaire annuelle

8^e Résolution :

Approbation des éléments versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Madame Julie WALBAUM, Directrice générale

Vote sur les éléments de la rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Madame Julie WALBAUM.

Assemblée générale ordinaire annuelle

9^e Résolution :

Approbation de la politique de rémunération de la Directrice générale

Vote sur la politique de rémunération applicable à Madame Julie WALBAUM au titre de l'exercice 2022.

Assemblée générale ordinaire annuelle

10^e Résolution :

Approbation du montant annuel global à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022

Fixation à 600 000 euros du montant maximum de la somme à allouer aux membres du Conseil d'administration.

Assemblée générale ordinaire annuelle

11^e Résolution :

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration

Vote sur les modalités de répartition de la rémunération des administrateurs.

Assemblée générale ordinaire annuelle

12^e Résolution :

Ratification de la nomination à titre provisoire de Monsieur Victor HERRERO AMIGO

Ratification de la nomination provisoire intervenue lors du Conseil du 26 janvier 2022

Assemblée générale ordinaire annuelle

13^e Résolution :

Nomination de Madame Alexandra PALT en qualité de nouvelle administratrice

- Nomination en qualité d'administratrice indépendante
- Durée du mandat 4 ans

Assemblée générale ordinaire annuelle

14^e Résolution :

Nomination de la Société TELEIOS CAPITAL PARTNERS LLC en qualité de nouvel administrateur

- Nomination en qualité d'administrateur non indépendant
- Durée du mandat 4 ans

Assemblée générale ordinaire annuelle

15^e Résolution :

Nomination de Monsieur Gabriel NAOURI en qualité de nouvel administrateur

- Nomination en qualité d'administrateur non indépendant
- Durée du mandat 4 ans

Assemblée générale ordinaire annuelle

16^e Résolution :

Renouvellement du mandat de Commissaires au compte titulaire de la Société DELOITTE & ASSOCIES

- **Durée du mandat : 6 exercices**
- **Fin du mandat : Assemblée générale ordinaire annuelle 2028 (statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2027)**

Assemblée générale ordinaire annuelle

17^e Résolution :

Non-renouvellement du mandat de Commissaires au compte suppléant de la Société CISANE

Assemblée générale ordinaire annuelle

18^e Résolution :

Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'achat d'actions de la Société

- Autorisation du programme de rachat d'actions propres
- Fixation du prix maximal de rachat de l'action à 30 euros
- Plafond de détention : 10% du capital social
- Durée de validité : 18 mois
- Suspension en cas d'OPA

Assemblée générale extraordinaire

19^e Résolution :

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par offre au public, à l'exception de celle visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription

- **Durée : 26 mois**
- **Plafond : montant nominal maximal des augmentations de capital : 14 650 000 d'euros soit 10% du capital social au 31/12/21, et montant nominal maximal des titres de créances : 220 000 000 euros**
- **Restriction : suspension en cas d'OPA et imputation sur les plafonds de la 27^e résolution**

Assemblée générale extraordinaire

20^e Résolution :

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par offre au public avec maintien du droit préférentiel de souscription

- **Durée : 26 mois**
- **Plafond : montant nominal maximal des augmentations de capital : 73 000 000 d'euros soit 50% du capital social au 31/12/21, et montant nominal maximal des titres de créances : 750 000 000 euros**
- **Restriction : suspension en cas d'OPA et imputation sur les plafonds de la 27^e résolution**

Assemblée générale extraordinaire

21^e Résolution :

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 1° du code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription

- **Durée : 26 mois**
- **Plafond : montant nominal maximal des augmentations de capital : 14 650 000 d'euros soit 10% du capital social au 31/12/21, et montant nominal maximal des titres de créances : 220 000 000 euros**
- **Restriction : suspension en cas d'OPA et imputation sur les plafonds de la 27^e résolution**

Assemblée générale extraordinaire

22^e Résolution :

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital selon certaines modalités, dans la limite de 10% du capital par an, dans le cadre d'augmentations du capital social par émission d'actions sans droit préférentiel de souscription

- **Durée : 26 mois**
- **Décote : 5% de la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant la date de fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital**

Assemblée générale extraordinaire

23^e Résolution :

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-135-1 du code de commerce

- **Durée : 26 mois**
- **Restriction : suspension en cas d'OPA et imputation du montant nominal des augmentations de capital sur les plafonds stipulés aux 19^e, 20^e et 21^e résolutions**

Assemblée générale extraordinaire

24^e Résolution :

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange

- **Durée : 26 mois**
- **Restriction : suspension en cas d'OPA et imputation sur les plafonds de la 27^e résolution**

Assemblée générale extraordinaire

25^e Résolution :

Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres

- **Durée : 26 mois**
- **Plafond : montant nominal total des augmentations : 10% du capital social**
- **Restriction : suspension en cas d'OPA**

Assemblée générale extraordinaire

26^e Résolution :

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription

- **Durée : 26 mois**
- **Plafond : montant nominal des augmentations de capital : maximum 2% du capital social à la date d'utilisation de la délégation, sans pouvoir excéder 1% sur 12 mois glissants**
- **Restriction : suspension en cas d'OPA et imputation sur les plafonds de la 27^e résolution**

Assemblée générale extraordinaire

27^e Résolution :

Limite globale des autorisations d'émissions avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription

- Limite globale des autorisations d'émissions conférées aux résolutions n°19^e, 20^e, 21^e, 23^e, 24^e et 26^e
- Plafonds :
 - montant nominal maximal des augmentations de capital social : 73 000 000 euros
 - montant nominal maximal des augmentations de capital social, susceptibles d'être réalisées en vertu des 19^e, 21^e et 24^e résolutions fixé à 14 650 000 euros soit 10% du capital social statutaire

Assemblée générale extraordinaire

28^e Résolution :

Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions détenues par la Société par suite de rachat de ses propres titres

- Réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues, dans la limite de 10% dans le cadre du programme de rachat d'actions propres
- Durée : 24 mois

Assemblée générale extraordinaire

29^e Résolution :

Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions, sous conditions de performance, au profit des salariés et des mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées

- Autorisation d'un nouveau plan d'une durée de 38 mois sous condition de performance portant sur 2% du capital social
- Sous-plafond d'attribution au mandataire social : 0.4%
- Vesting : 3 ans
- Bénéficiaires : salariés et/ou mandataires sociaux éligibles

Assemblée générale ordinaire

30^e Résolution :

Pouvoirs pour effectuer les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée du Procès-verbal de l'Assemblée afin d'effectuer toutes formalités

Clôture de l'assemblée

05





MAISONS
DU MONDE

Assemblée générale

31 mai 2022



Avertissement

Déclarations prospectives

Cette présentation contient certaines déclarations qui constituent des « déclarations prospectives », y compris notamment les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré.

Ces déclarations prospectives sont fondées sur les anticipations et convictions actuelles de l'équipe dirigeante et sont soumises à un certain nombre de risques et incertitudes, en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévisionnels évoqués explicitement ou implicitement par les déclarations prospectives.

Par conséquent, aucune garantie n'est donnée sur le fait que ces énoncés ou prévisions se réaliseront ou que les objectifs de résultats seront atteints.

Les énoncés prospectifs figurant dans cette présentation sont valables uniquement à la date de leur publication et ne donneront lieu à aucune mise à jour ou révision. Pour plus d'informations sur ces risques et incertitudes, vous pouvez consulter les documents déposés par Maisons du Monde auprès de l'Autorité des marchés financiers..